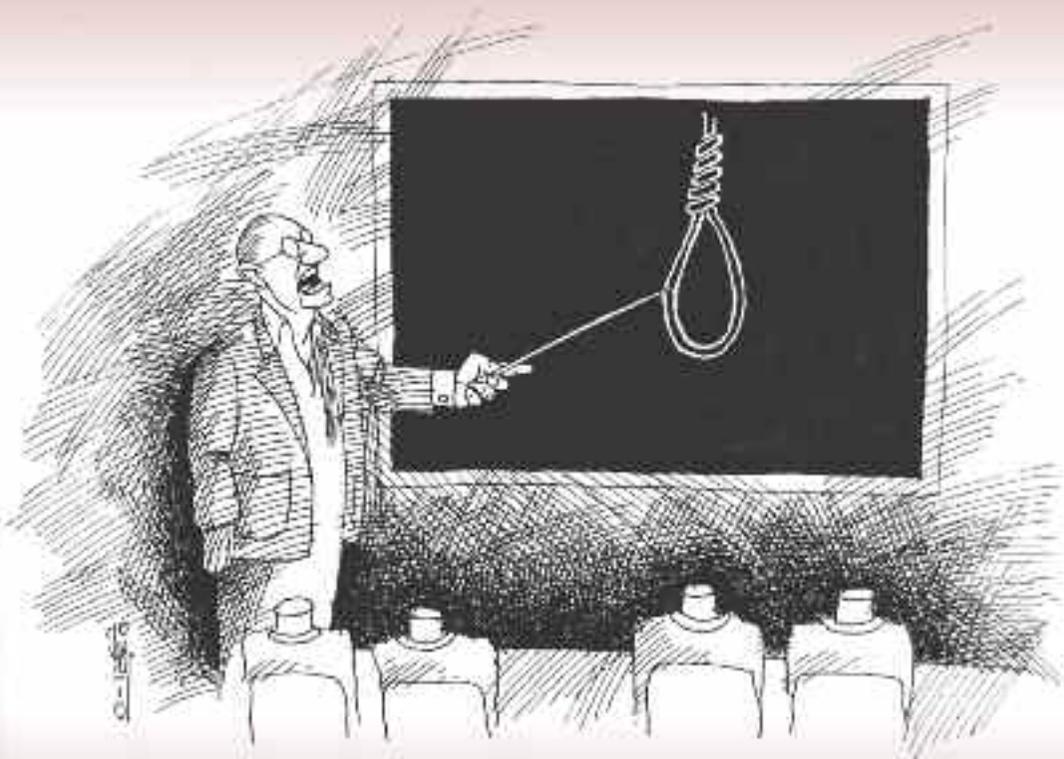


ÉDUIQUER AUX DROITS DE L'HOMME ET À L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT

GUIDE PÉDAGOGIQUE



WWW.ABOLITION.FR

Action financée par
la Région Île-de-France



Ensemble contre la peine de mort (ECPM), ONG française œuvrant pour l'abolition universelle de la peine de mort, propose d'organiser au sein des collèges et des lycées français, des rencontres avec les élèves, afin de leur apporter des informations sur la réalité de la peine de mort dans le monde, et de leur faire rencontrer des témoins de son application.

Ces interventions, consistant en l'organisation d'un débat entre les élèves, les membres de l'association ECPM, et des témoins clés de la peine de mort (anciens condamnés, avocats, familles de victimes), sont l'occasion de sensibiliser les jeunes à une problématique toujours d'actualité, puisque 58 pays – représentant 60 % de la population mondiale – disposent encore de cette sanction dans leur arsenal juridique, et que l'opinion publique française n'est pas encore pleinement convaincue de l'intérêt d'abolir universellement la peine capitale. En outre, elles permettent de cerner les enjeux et le fonctionnement d'un système pénal pacifié tel qu'il existe au sein de l'Union européenne.

D'autre part, afin de préparer ses interventions et de permettre aux enseignants d'intégrer la « conférence » dans leur cycle pédagogique, Ensemble contre la peine de mort, a développé différents outils, dont une exposition, et des modules de cours, téléchargeables sur www.abolition.fr et adaptés aux différents niveaux des élèves, touchant à la fois la littérature, l'histoire, l'art plastique et l'ECJS.

Ce guide détaille, à la fois les objectifs poursuivis par Ensemble contre la peine de mort, ainsi que la manière dont se déroulent les interventions proposées.

SOMMAIRE

● ECPM : QUI SOMMES NOUS ?.....	4
● POURQUOI VOULOIR ABOLIR UNIVERSELLEMENT LA PEINE DE MORT	6
● POURQUOI PROPOSER DES INTERVENTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ALORS QUE LA PEINE DE MORT EST ABOLIE EN FRANCE ?.....	7
● COMMENT SE DÉROULENT LES INTERVENTIONS ?.....	8
● QUELS SONT LES OUTILS PÉDAGOGIQUES SOUTENANT LES INTERVENTIONS PROPOSÉES PAR ECPM ?.....	10
● À QUELS MOMENTS ORGANISER LES INTERVENTIONS ?.....	13
● COMMENT METTRE EN PLACE UN PROJET DE CLASSE ?.....	14
● BIOGRAPHIE DES TÉMOINS POUVANT VENIR À LA RENCONTRE DES ÉLÈVES.....	16



<http://www.senat.fr/evenement/archives/D22/abolition.html>

ECPM : QUI SOMMES NOUS ?

Ensemble contre la peine de mort (ECPM) est une association qui a été créée le 9 octobre 2000, dans l'objectif de parvenir à **l'abolition universelle de la peine de mort grâce à une action militante, de communication, et de lobbying international**.

ECPM a à cœur de **féderer les forces abolitionnistes du monde entier**. C'est pourquoi ECPM organise tous les trois ans le Congrès mondial contre la peine de mort, qui réunit des centaines d'acteurs de ce combat dans le but d'approfondir les stratégies d'actions régionales et internationales. Le dernier Congrès mondial a eu lieu en février 2010 à Genève et a donné lieu à une intense mobilisation diplomatique internationale, le prochain est prévu en 2013 et se tiendra à Madrid.

ECPM s'est également donné pour mission de **sensibiliser l'opinion publique sur la question de l'abolition de la peine de mort**. Grâce à son site internet Abolition.fr, sa newsletter mensuelle envoyée à plus de 30 000 lecteurs et le Journal de l'abolition publié en partenariat avec le quotidien Ouest-France, ECPM touche un large public et a développé une expertise en matière de sensibilisation à la réalité de la peine capitale. En outre, ECPM se rend le plus souvent possible à la rencontre du public, notamment en participant à des événements tels que la Gay Pride, la Fête de l'Humanité ou à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort.

Dans une perspective éducative, ECPM a aussi choisi de **développer des outils pédagogiques** tels qu'une exposition de quinze panneaux sur les enjeux de l'abolition universelle de la peine de mort et les arguments soutenant cette action, et des modules d'enseignement touchant différentes matières comme le français, l'histoire, les langues ou les arts plastiques, afin d'éduquer les collégiens et les lycéens, citoyens de demain, à la nécessité de l'abolition de la peine de mort.

ECPM œuvre également à **renforcer les capacités d'action des abolitionnistes locaux**. C'est pourquoi ECPM initie des rencontres pour que les acteurs s'organisent et interagissent, notamment par la création de coalitions nationales et régionales. En 2002, ECPM a d'ailleurs été à l'origine de la création de la Coalition mondiale contre la peine de mort, regroupant des ONG, des

associations de juristes, des syndicats, des collectivités locales et d'autres organisations luttant contre la peine de mort et désirant unir leurs efforts de lobbying et de militantisme à travers le monde. Cette action est complétée par l'organisation d'événements tels que des séminaires ou des campagnes de lobbying dans les pays rétentionnistes ou abolitionnistes de fait : au Maroc en 2011, en RDC et au Liban en 2012.

Enfin, ECPM s'est donné la mission d'**agir en faveur des condamnés à mort dans le monde**. Ainsi, en juillet 2010, une enquête dans les couloirs de la mort américains a été réalisée. D'autre part, dans l'urgence d'une exécution à mort, ECPM organise des campagnes de mobilisation internationale et un appui aux avocats qui défendent les condamnés.



POURQUOI VOULOIR ABOLIR UNIVERSELLEMENT LA PEINE DE MORT ?

- La peine de mort est une **violation du droit à la vie, inhérent à toute personne**. Dans un État démocratique, **nul ne peut prendre la responsabilité de voter la mort d'autrui au nom du peuple** : en notre nom, en votre nom...
- La peine de mort est **irréversible**, quand l'innocence du condamné à mort exécuté est démontrée par la suite, elle fait de l'État un criminel.
- La peine de mort est **cruelle, inhumaine et dégradante**. La peine de mort est une **double torture** : horreur de l'attente de l'exécution qui transforme le condamné en bête sans espoir, horreur de la mise à mort elle-même pour le condamné et pour sa famille, entraînée dans ce cycle de vengeance.
- De nombreuses études ont démontré que **la peine de mort ne dissuade jamais les criminels** et n'a aucun effet sur le taux de criminalité. La valeur d'exemple apparaît comme une illusion pour justifier la vengeance puisque le criminel ne tient pas compte des peines qu'il encourt. Est-il légitime de tuer pour montrer que tuer est illégal ?
- La peine de mort **frappe principalement des personnes faibles, généralement sans ressources ni moyen de se défendre, qui sont très souvent membres de minorités**. Elle frappe aussi des opposants aux régimes politiques en place ou encore des femmes désireuses de vivre librement.
- Condamner à mort un individu, c'est considérer que sa réhabilitation personnelle et sociale est impossible, **c'est réduire la vie d'un homme à un seul acte qu'il aurait commis**. Tout le projet de la justice moderne en est ainsi détruit : « punir et redresser » devient impossible.
- La peine de mort n'est pas une décision de justice : elle est un **acte de vengeance**. Alors que la justice doit être rendue pour pacifier les relations sociales et les mœurs civiles, la peine de mort légitime la violence en l'institutionnalisant. Pour être efficace, la justice doit rester humaine et équilibrée : les raisonnements qui conduisent à l'abolition amènent à réfléchir sur les objectifs et la finalité de la peine.

POURQUOI PROPOSER DES INTERVENTIONS DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ALORS QUE LA PEINE DE MORT EST ABOLIE EN FRANCE ?

Lors de la Journée mondiale et européenne contre la peine de mort qui a eu lieu le 10 octobre 2009, les membres de la Coalition mondiale contre la peine de mort ont souhaité initier un programme d'éducation à l'abolition en s'adressant directement aux jeunes, futurs citoyens, afin qu'ils soient en mesure de **rejoindre la grande famille abolitionniste une fois adulte**.

Aborder la peine de mort avec les élèves est aussi une formidable occasion pour les enseignants, d'élargir cette étude à d'autres sujets fondamentaux de la société, tels que la notion de peine, la perpétuité, la place de la victime ou le pardon.

En France, si l'abolition de la peine de mort a été proclamée en 1981, à l'initiative de Robert Badinter, **la question de la peine capitale reste importante**. En effet, de nombreux français dont la culpabilité n'est pas établie restent condamnés à l'étranger et **le débat national est régulièrement relancé à l'occasion de faits divers surmédiatisés**. On note ainsi que divers hommes politiques suivis d'une part de l'opinion publique (pouvant aller jusqu'à 50 % des français) sont favorables à la peine de mort.

De plus, alors que les sociétés du monde entier sont de plus en plus connectées, il importe d'avoir une vision globale de la question de la peine de mort, et de **ne pas faire la sourde oreille aux atteintes aux droits de l'homme que subissent les peuples voisins**. Cet esprit d'ouverture est induit par **la connaissance de sa propre histoire** qui permet de mieux se positionner dans un débat soulevant autant de passion.

Enfin, la rencontre entre les élèves, les intervenants de l'association et les victimes de la peine de mort, comme Sandrine Ageorges-Skinner, Joaquin Martinez ou Antoinette Chahine (voir biographie des témoins p.16), permet de leur faire toucher du doigt la réalité de la peine capitale, tout en les plaçant dans une situation différente de leur contexte d'apprentissage habituel, puisqu'ils deviennent **acteurs de cette formation**.

COMMENT SE DÉROULENT LES INTERVENTIONS ?

Les interventions menées par ECPM dans une perspective d'**éducation citoyenne**, ont vocation à faire entrer le débat et la réflexion sur l'abolition de la peine de mort et plus généralement sur une justice respectueuse des droits de l'homme, au sein des collèges et des lycées français. Réalisées d'ores et déjà dans plusieurs établissements scolaires, les rencontres entre jeunes et spécialistes ou témoins de la peine de mort, connaissent un grand succès. Environ 5 000 jeunes ont ainsi été sensibilisés par ECPM à la thématique de la peine de mort grâce aux témoignages de divers intervenants dont d'anciennes victimes en provenance des États-Unis, du Liban, d'Iran, ou de France.

Ce programme d'éducation propose avant tout d'initier un **débat et d'approfondir la question de l'abolition de la peine de mort** par des rencontres de sensibilisation auxquelles les jeunes ne pourraient accéder autrement. La forme du débat nous tient particulièrement à cœur, car **il n'est pas question d'imposer notre discours aux élèves** et aux équipes pédagogiques. Au contraire, nous souhaitons leur apporter des connaissances et des **pistes de réflexion pour élargir les perspectives de compréhension de cette problématique**.

Habituellement **les interventions se déroulent sur deux heures**, il est cependant possible d'en accroître la durée afin de mener une action plus approfondie avec les élèves. **Le visionnage de films ou de documentaires, ou la visite de l'exposition de quinze panneaux** qu'ECPM a mis en place sur l'histoire de la peine capitale et les raisons de son abolition sont autant de moyens de poursuivre la réflexion.

Par ailleurs, cette intervention, sur la question de l'abolition de la peine de mort, **s'intègre aux programmes scolaires quel que soit le niveau des élèves**. En effet, les enseignants peuvent aisément intégrer à leur programme de classe, les modules et interventions proposés par ECPM. Pour cela, ils trouveront à leur disposition sur le site Internet d'ECPM des **modules de cours** adaptés aux différents niveaux et matières qu'ils enseignent (voir page 10).

Concernant le déroulement spécifique de l'intervention auprès des élèves il est proposé :

- une **représentation théâtrale** sur l'histoire de l'abolition en France ou une adaptation de *Crimes d'Innocence* d'Antoinette Chahine, réalisé par la troupe « La Fabryk » accompagnée d'un débat animé par un **spécialiste/témoin de la peine de mort** (membre d'ECPM, ancien condamné, famille de condamnés, familles de victimes, avocats, sociologues...);
- un **exposé** de la situation de la peine de mort dans le monde par un membre d'ECPM puis **le témoignage d'un spécialiste/témoin de la peine de mort suivi d'un débat**.



QUELS SONT LES OUTILS PÉDAGOGIQUES SOUTENANT LES INTERVENTIONS PROPOSÉES PAR ECPM ?

DES MODULES DE COURS

Les enseignants peuvent travailler la question de la peine de mort, avec leurs élèves, en téléchargeant sur le site www.abolition.fr (onglet Éduquer puis Éduquer dans les écoles), des **modules de cours** à destination des collégiens et lycéens. Ce travail en amont est fortement encouragé en préparation de nos interventions scolaires, afin de nourrir le débat.

Les thèmes abordés à travers ces modules (la caricature de presse, l'argumentation littéraire, l'autobiographie, le témoignage, le graphisme, l'article de presse anglophone...) couvrent diverses matières scolaires allant du français aux arts plastiques en passant par l'éducation civique ou les langues étrangères. D'autres outils sont en projet et viendront compléter cette liste.

« POSTER FOR TOMORROW » posterfortomorrow.com

Dans le cadre d'un cours d'arts plastiques, les élèves pourront aussi être sensibilisés à la problématique de la peine de mort par une initiation au design graphique. L'association Poster for tomorrow, organisatrice d'un concours international d'affiches sur le thème « death is not justice » ouvert aux graphistes du monde entier, peut venir présenter les affiches gagnantes et initier les élèves aux techniques de communication par le graphisme. (Possibilité de louer l'exposition « death is not justice » en échange d'une participation aux frais d'impression et possibilité d'acquisition du catalogue de l'exposition d'une valeur de 10€).

UNE EXPOSITION

ECPM peut mettre à la disposition des établissements scolaires, pendant une ou plusieurs semaines, **une exposition de quinze panneaux** (dimension 80 cm x 200 cm ou 84 cm x 120 cm, location 150 euros par semaine), **intitulée « vers l'abolition universelle de la peine de mort... »**. Celle-ci relate l'histoire de l'abolition de la peine de mort dans le monde et les arguments qui soutiennent son abolition universelle. Cet outil permet aux élèves d'**acquérir une connaissance précise et générale de la question de la peine de mort dans le monde**, tout en leur laissant la liberté de ne s'intéresser qu'à un thème particulier.

DES DOCUMENTS SOURCES

L'intervenant s'appuie toujours sur des documents précis tels que la **carte de la situation de la peine de mort dans le monde**, les résultats de **recherches et**

statistiques certifiées et la **chronologie de l'abolition en France**. En outre, le *Journal de l'Abolition* édité par ECPM tous les ans pour informer sur les activités de l'association et sur la peine de mort en général est systématiquement distribué aux élèves.

DES DOCUMENTAIRES ET FILMS

ECPM peut aussi présenter un **documentaire** issu de l'émission « Le dessous des cartes » sur la géographie mondiale de la peine de mort et son application aux États-Unis, ou **différents films** tel que *Honk* d'Arnaud Gaillard et Florent Vassault relatifs aux couloirs de la mort aux États-Unis. Des minis films reprenant les **témoignages d'anciens condamnés** comme Antoinette Chahine, des **allocutions de personnalités** comme Robert Badinter, ou encore la **vidéo du 4^e Congrès mondial** contre la peine de mort peuvent également être diffusés.

DES VISAGES ET SPÉCIALISTES DE LA PEINE DE MORT

Lors des interventions, des spécialistes viennent discuter de la question de la peine de mort avec les élèves et leur apportent leur savoir et leur expérience en la matière. Nous faisons ainsi intervenir selon leur disponibilité, des avocats, des sociologues, des historiens, des écrivains, des journalistes...

De plus, des témoins et victimes de la peine de mort, tels que Sandrine Ageorges-Skinner (épouse d'un condamné à mort du Texas), Joaquin Martinez (ancien condamné à mort aux États-Unis, innocenté), Philippe Maurice (dernier condamné à mort français gracié par François Mitterrand) ou Antoinette Chahine (ancienne condamnée à mort libanaise innocentée) peuvent venir à la rencontre des élèves, afin de leur apporter leur témoignage et les faire réfléchir sur ce thème.



● **UNE REPRÉSENTATION THÉÂTRALE**

« La Fabryk » propose, en partenariat avec ECPM, des spectacles sur la peine de mort *C'est combien d'année la perpétuité ?*, adapté du livre de l'ancienne condamnée à mort innocente au Liban Antoinette Chahine) ou *Loi N°81-908, article 1 : La peine de mort est abolie* sur l'histoire de l'abolition en France. Leurs spectacle est focalisé sur différents témoignages de victimes de la peine de mort et d'autres discours abolitionnistes.



À QUELS MOMENTS ORGANISER LES INTERVENTIONS ?

Bien qu'ECPM puissent intervenir toute l'année auprès des établissements scolaires, des cycles sont organisés autour des dates clés du calendrier des droits de l'homme. À ces occasions, ECPM invite les témoins étrangers afin qu'ils se déplacent dans les établissements.

● **10 OCTOBRE : JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA PEINE DE MORT**

Initiée en 2002 à l'issue du 1er Congrès mondial, la Journée mondiale contre la peine de mort est l'occasion d'organiser chaque année des expositions, débats et autres activités dans plus de 50 pays.

● **20 NOVEMBRE : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT**

La Journée internationale des droits de l'enfant est la date anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989, signée par 191 pays. Ces dix dernières années, 84 enfants ont été condamnés à la peine capitale (la plupart en Iran et aux États-Unis où la peine de mort appliquée aux mineurs n'a été abolie qu'en 2005).

● **10 DÉCEMBRE : JOURNÉE MONDIALE DES DROITS DE L'HOMME**

Depuis 60 ans, cette journée est l'occasion de réaffirmer notre attachement aux droits et libertés fondamentales de l'être humain. Elle est aussi l'occasion de dresser un bilan de la situation des droits de l'homme dans le monde et de mesurer le chemin qui reste à parcourir. Enfin, elle est l'occasion de soutenir les personnes dont les droits sont bafoués, notamment dans les couloirs de la mort.

● **8 MARS : JOURNÉE MONDIALE DE LA FEMME**

Cette journée est l'occasion de rappeler que la peine de mort touche des femmes, accusées d'avoir critiqué les autorités politiques ou religieuses, d'être infidèles ou d'adopter un comportement « indécent » ou « trop libéré ».

● **DU 19 AU 24 MARS : LA SEMAINE DE LA PRESSE**

La semaine de la presse est l'occasion de réaffirmer notre attachement à l'exercice de nos droits telle la liberté d'expression et permet d'aborder la problématique de la peine de mort sous des angles variés, grâce à l'étude de la caricature de presse.

COMMENT METTRE EN PLACE UN PROJET DE CLASSE ?

Le projet de classe, étendu sur l'année scolaire, permet d'aborder la question de la peine de mort de manière approfondie tout en développant les capacités rédactionnelles ou artistiques des élèves. Le projet de classe pourra donc s'intégrer dans le programme de français, d'arts plastiques, ou faire l'objet d'un enseignement d'exploration « **littérature et société** ». Par ailleurs, le projet de classe peut tout à fait devenir un projet d'établissement s'il suscite l'intérêt de plusieurs classes.

● CORRESPONDANCE AVEC UNE CLASSE ISSUE D'UN PAYS RÉENTIONNISTE

Les élèves seront incités à prolonger l'intervention par l'échange de courrier avec une classe de même niveau au Maroc et ainsi entamer un dialogue avec des jeunes d'un pays dans lequel la peine de mort est toujours prévue dans les textes. ECPM mène en effet un projet éducatif au Maroc, aux côtés d'associations locales, les échanges interculturels permettant le développement d'une pensée riche et éclairée sur les réalités des pays voisins de l'Europe.

● CORRESPONDANCE AVEC UN CONDAMNÉ À MORT

Les élèves pourront également prolonger l'intervention en correspondant avec un ou plusieurs condamnés à mort du pays le plus pertinent par rapport aux interventions ou aux études effectuées en classe. Par cette action, ils participeront à rompre l'isolement de condamnés et mobiliseront leurs capacités de rédaction en français, anglais ou espagnol.

● CRÉATION D'UN JOURNAL DE CLASSE ET PARTICIPATION AUX PUBLICATIONS DU SITE INTERNET D'ECPM

ECPM incitera à la création d'un journal de classe sur la peine de mort, où les élèves seront contributeurs, et favorisera leur implication en les mettant en lien avec des journalistes professionnels issus du réseau d'ECPM et avec des témoins de la peine capitale pour les interviews. Cette action sensibilisera les élèves à la lutte pour les droits fondamentaux et la liberté de la presse. Il sera récompensé par une mise en ligne sur le site Internet des productions des élèves ainsi que par l'ouverture des colonnes de deux mails de l'abolition par an et d'un dossier spécial dans le Journal de l'abolition diffusé à 10 000 exemplaires.

● ORGANISATION D'UN CONCOURS ANNUEL DE DESSIN SUR LA PEINE DE MORT

En partenariat avec l'association Poster for tomorrow et à l'occasion de la Journée mondiale contre la peine de mort, ECPM lancera un concours annuel de dessin sur ce thème. Ce travail s'intègre dans les cours d'arts plastiques en complément de ceux sur le rôle du dessin de presse. Un comité externe sélectionnera les meilleurs dessins, qui seront exposés lors du Congrès mondial de Madrid en 2013 et dans un lieu prestigieux de la capitale française.



BIOGRAPHIE DES TÉMOINS POUVANT VENIR À LA RENCONTRE DES ÉLÈVES



Antoinette Chahine était étudiante à la faculté de Beyrouth quand elle fut arrêtée en juin 1994. Malgré elle, elle est mêlée aux activités politiques de son frère Jean, membre des Forces libanaises – milice impliquée dans le meurtre d'un prêtre. Accusée d'avoir participé à ce meurtre, elle est condamnée à mort en janvier 1997, à l'âge de 26 ans. Le Liban n'exécutant pas les femmes, sa peine est commuée en prison à perpétuité. Après cinq années d'emprisonnement et une mobilisation internationale importante, Antoinette Chahine obtient un second jugement et est finalement innocentée le 24 juin 1999. À sa sortie de prison, son nom et son calvaire sont connus dans le monde entier.



Arnaud Gaillard est sociologue et spécialiste des questions pénales : il fut le coordinateur du 4^e Congrès mondial contre la peine de mort organisé en février 2010 à Genève. Il a collaboré avec ECPM à de nombreuses reprises, en dirigeant notamment une mission d'enquête sur la peine de mort au Burundi, et en participant à la campagne de libération des infirmières bulgares. En 2010, il a dirigé une mission d'enquête sur la peine de mort aux États-Unis et coréalisé avec Florent Vassault, un film documentaire sur le même thème, *HONK !*.



Claude Guillaumaud est une universitaire spécialiste des États-Unis, membre du Conseil d'administration d'ECPM et cofondatrice du Collectif de soutien à Mumia Abu-Jamal, condamné à mort en 1982 qui cherche à démontrer son innocence depuis les couloirs de la mort en Pennsylvanie.



Philippe Maurice a été le dernier condamné à mort en France avant d'être gracié en 1981 par François Mitterrand. Il a repris ses études en prison, passé sa licence et sa maîtrise d'histoire puis soutenu une thèse doctorale en histoire médiévale. Il est aujourd'hui chercheur à l'École des Hautes Études, et un formidable exemple de la capacité de réinsertion d'un ancien détenu.



Joaquín José Martínez est un ancien condamné à mort espagnol aux États-Unis. Accusé de meurtre en janvier 1996 à la suite de faux témoignages et de manipulations de preuves il est innocenté et libéré en 2001 après avoir passé trois ans dans le couloir de la mort. Depuis sa libération, il s'implique activement dans le mouvement abolitionniste à travers le monde.



Curtis McCarty est un ancien condamné à mort américain innocenté grâce à des tests ADN en 2007, sa condamnation résultant en réalité d'une falsification de preuves par les experts scientifiques. Après avoir passé 18 ans dans les couloirs de la mort, quatre années en prison et assisté avec impuissance à l'exécution de nombreux compagnons de cellule, Curtis n'a jamais été indemnisé par la justice. Malgré cela, dans une volonté d'empêcher qu'une telle horreur ne se reproduise, Curtis témoigne inlassablement de son parcours et milite désormais contre la peine de mort.



Kianoush Ramezani est caricaturiste et journaliste iranien. Il a été le représentant en Iran de l'organisation « Cartoonists Rights Network International », dont l'objet est de défendre la liberté d'expression des dessinateurs de presse dans le monde. Exilé en France depuis décembre 2009 du fait de menaces pesant sur lui à la suite de la publication de ses caricatures dans la presse iranienne, il travaille actuellement pour plusieurs médias, spécialisés dans la défense des droits de l'homme. Kianoush Ramezani a rejoint l'association « Cartooning for peace », fondée par le dessinateur Plantu.



Sandrine Ageorges Skinner est membre du Conseil d'administration d'Ensemble contre la peine de mort et l'épouse de Hank Skinner – condamné à mort au Texas, qui après un procès bâclé a échappé à quatre exécutions. Sandrine Ageorges Skinner milite contre la peine de mort depuis l'âge de 16 ans et l'affaire Ranucci, elle est une spécialiste de la question de la peine de mort aux États-Unis.



« Peu avant la guerre de 1914, un assassin dont le crime était particulièrement révoltant (il avait massacré une famille de fermier avec leurs enfants) fut condamné à mort à Alger. Il s'agissait d'un ouvrier agricole qui avait tué dans une sorte de délire du sang, mais qui avait aggravé son cas en volant ses victimes. L'affaire eut un grand retentissement. On estima que la décapitation était une peine trop douce pour un pareil monstre. Telle fut, m'a-t-on dit, l'opinion de mon père que le meurtre des enfants, en particulier, avait indigné. L'une des rares choses que je sache de lui, en tout cas, est qu'il voulut assister à l'exécution, pour la première fois de sa vie. Il se leva dans la nuit pour se rendre sur les lieux du supplice, à l'autre bout de la ville, au milieu d'un grand concours de peuple. Ce qu'il vit, ce matin-là, il n'en dit rien à personne. Ma mère raconte seulement qu'il rentra en coup de vent, le visage bouleversé, refusa de parler, s'étendit un moment sur le lit et se mit tout d'un coup à vomir. Il venait de découvrir la réalité qui se cachait sous les grandes formules dont on la masquait. Au lieu de penser aux enfants massacrés, il ne pouvait plus penser qu'à ce corps pantelant qu'on venait de jeter sur une planche pour lui couper le cou.

Il faut croire que cet acte rituel est bien horrible pour arriver à vaincre l'indignation d'un homme simple et droit et pour qu'un châtiment qu'il estimait cent fois mérité n'ait eu finalement d'autre effet que de lui retourner le cœur. Quand la suprême justice donne seulement à vomir à l'honnête homme qu'elle est censée protéger, il paraît difficile de soutenir qu'elle est destinée, comme ce devrait être sa fonction, à apporter plus de paix et d'ordre dans la cité. Il éclate au contraire qu'elle n'est pas moins révoltante que le crime, et que ce nouveau meurtre, loin de réparer l'offense faite au corps social ajoute une nouvelle souillure à la première. »

Albert Camus,

Réflexion sur la peine capitale, 1957.

Ensemble
contre
la peine
de mort

Ensemble contre la peine de mort (ECPM)

3, rue Paul Vaillant Couturier

92320 Chatillon - France

- Tél. : +33 (0)1 57 63 03 57
- Fax : +33 (0)1 57 63 89 25
- Contact • Marianne Rossi
- mrossi@abolition.fr
- +33 (0)1 80 87 70 56



MAIRIE DE PARIS

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT

